

## Bulletin d'information - fusion

Les Conseils communaux de nos deux Communes ont entrepris, à l'automne passé, l'étude d'une fusion Bourrignon-Develier. Ce projet ne tombe pas du ciel : les liens entre habitants sont importants, des collaborations fonctionnent et le résultat d'un sondage au début 2016 (réalisé dans le cadre du projet Delémont et sa couronne) a mis en évidence l'intérêt des populations des deux Communes pour l'étude d'une fusion.

Après 6 mois de travail et de nombreuses séances de réflexions sur l'ensemble des domaines de l'activité communale, séances qui ont réuni les membres des Conseils, les collaborateurs de la Commune, quelques membres des commissions et les représentants des Bourgeoisies, un rapport de synthèse vous est présenté dans le présent bulletin d'information commun. Ce rapport complet est consultable sur les sites internet des deux Communes.

Le résultat des réflexions menées jusqu'à présent montre que la fusion de nos deux Communes se heurte actuellement à un problème financier. En effet, lors de l'établissement des budgets des années à venir, nous constatons que la nouvelle Commune perdrait le montant que Bourrignon perçoit actuellement via la péréquation financière cantonale. Conséquence : les budgets prévisionnels de la prochaine législature présentent un déficit important alors que les finances sont actuellement équilibrées tant à Bourrignon qu'à Develier.

Cette situation engendre d'importantes incertitudes sur la situation financière de la nouvelle Commune, incertitudes liées à la révision de la péréquation financière cantonale, à la nouvelle répartition des charges Canton-Communes, ainsi qu'à la nouvelle imposition des entreprises. A ce jour, aucune certitude ne peut être acquise auprès des différentes instances cantonales. Les deux Conseils communaux considèrent qu'il est en l'état plus prudent, plus raisonnable et plus responsable d'attendre avant de vous proposer, le moment venu, une convention de fusion claire, sans zones d'ombre, ainsi qu'un projet qui puisse non seulement être accepté par les urnes, mais qui apporte une amélioration des prestations et de la vie quotidienne des citoyens de nos deux Communes.

Soyons patients, ne nous précipitons pas. Afin d'éviter les éventuelles erreurs commises dans le cadre d'autres fusions et en privilégiant la véritable construction d'une nouvelle Commune, continuons de collaborer à la recherche de synergies concrètes, afin de vous présenter, chères concitoyennes, chers concitoyens, une convention de fusion qui ne souffre d'aucune faille, qui ne fragilise pas la nouvelle Commune et qui fasse l'unanimité.

## Introduction

Les Communes de Bourrignon et Develier ont participé au projet de fusion des Communes de « Delémont et sa couronne ». A la fin des études et avant la signature de la convention de fusion, un sondage avait été effectué auprès de la population. Les résultats ont montré que ce projet de grande Commune était quelque peu prématuré. Par contre, l'idée de fusions plus petites avait de réelles chances d'aboutir.

Dès lors, les deux Conseils communaux ont décidé de lancer un projet de fusion le 16 août 2016. En date du 11 octobre de la même année, le Gouvernement jurassien adoptait l'arrêté portant approbation de la création du comité intercommunal. Le comité de fusion, composé des deux Conseils communaux in corpore, a formé cinq groupes de travail ayant pour but l'établissement d'une convention de fusion pour la création d'une nouvelle Commune.

### Comité de pilotage : Conseils communaux

Institutions, administration et personnel	Travaux publics et aménagement	Ecoles, culture, sport, action sociale	Finances	Services communaux
Institutions	Travaux publics	Ecole	Investissements	Eau potable
Administration	Voirie	Culture	Fonctionnement	Eaux usées
Police locale	Aménagement	Sport	Synergies	Déchets
Plan des locaux	Transport public	Action sociale		Electricité
Bourgeoisie	Bâtiments	Sociétés locales		Agriculture

### Composition des groupes de travail

Christophe Riat	Quentin Ackermann	Pascal Hänni	Michel Eggenschwiler	Claude Girardin
Michel Eggenschwiler	Manon Koller	Quentin Ackermann	Christophe Riat	Manon Koller
Jean-Baptiste Beuret	Francis Grillon	Dominique Schärer	Jean Chappuis	John-Robert Hanser
Vincent Chételat	Daniel Rohrbach	Fanny Wermeille	Benoît Gigandet	Dominique Schärer
Gabriel Chappuis	Stéphane Lobsiger		Jean-Baptiste Beuret	Ernest Müller
Rémy Koller	Johann Stalder		Roger Fleury	Martin Noirjean
	Jean-Pierre Mischler			Johann Stalder
	Julien Magula			Pierre-André Bieri
	Laure Cattin			Ludivine Chalverat

# Rapport des groupes de travail

## Institution, administration et personnel

Ce groupe s'est retrouvé à quatre reprises et a notamment abordé les thèmes suivants :

### Organes politiques

Il serait proposé de garder l'Assemblée communale en tant qu'organe législatif. En ce qui concerne l'autorité exécutive, celle-ci serait exercée par un Conseil communal composé de 7 membres, dont le maire. Le règlement d'organisation de la nouvelle Commune déterminera le nombre, la composition et le mandat des commissions permanentes.

### Bourgeoisie

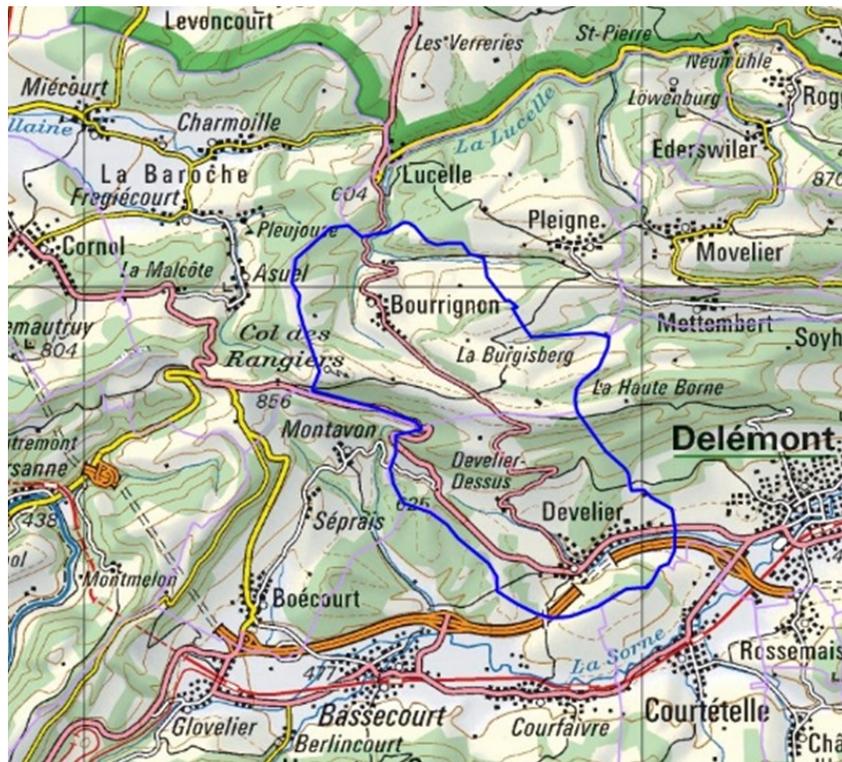
Le territoire de la nouvelle entité compterait une Bourgeoisie organisée sous forme de Commune au sens des art. 102ss LCom, soit Bourrignon. Cette Bourgeoisie serait donc très peu concernée par le projet de fusion. La Bourgeoisie de Develier est née d'une fusion de la Commune municipale et d'elle-même. Dès lors, son statut serait identique dans la nouvelle Commune.

### Administration, personnel

La collaboration étant déjà en place au niveau administratif, il n'y aura rien de nouveau dans ce secteur, si ce n'est une meilleure rationalisation du travail.

### Identification - nom et armoirie de la future Commune

Afin de trouver le nom de la future Commune, le comité de fusion propose de lancer un concours d'idée auprès de la population. Les armoiries seraient choisies en fonction du nom de la future Commune.



# Rapport des groupes de travail

## Travaux publics et aménagement

Au terme de la première partie de son travail, le groupe « Travaux publics et aménagement » est parvenu à la conclusion que la fusion serait tout à fait réalisable dans les domaines des travaux publics et de l'aménagement. Ainsi, le village de Bourrignon pourrait bénéficier d'un meilleur service en ce qui concerne les divers travaux de la voirie. Les projets entamés par les deux Communes devraient pouvoir être menés à leur terme.

## Ecole, culture, sport et action sociale

Le groupe de travail a pu compter sur l'appui des représentants de Bourrignon à la commission d'école du cercle scolaire du Haut-Plateau, ainsi que du président et de la vice-présidente de la commission scolaire de Develier pour les discussions en lien avec l'école. La création d'un cercle scolaire de la nouvelle entité fait partie des options retenues par le groupe de travail. Pour ce qui est des sociétés locales, il faudrait veiller à les traiter sur un pied d'égalité tout en leur permettant de maintenir leurs activités indispensables à la vie locale.

## Finances

Ce groupe a établi des budgets prévisionnels jusqu'à fin 2022. A l'heure actuelle, plusieurs incertitudes en matière financière planent sur le projet de fusion. Le nouveau système de calcul de la péréquation financière, ainsi que la nouvelle répartition des tâches Canton-Communes font l'objet d'une révision au niveau cantonal. Les conclusions de ces révisions ne sont pas encore connues et ne nous permettent pas d'établir des planifications sur le long terme. Le décret sur les fusions garantit le maintien de la péréquation durant les deux premières années d'une fusion et fixe également le montant de l'aide versée par le Canton et qui pourrait permettre d'équilibrer les comptes pour les trois années suivantes. Le groupe « Finances » doit encore travailler, en collaboration avec les autres groupes, afin d'explorer d'autres pistes d'économies et de peaufiner les chiffres.

## Services communaux

Après l'analyse du fonctionnement des différents services communaux, il en est ressorti qu'en raison de la topographie et de l'éloignement, les réseaux d'eau ne pourront pas être mis en commun, de même que les eaux usées. Les deux services électriques ne pourront pas, pour l'instant, être réunis car Bourrignon dépend du réseau de BKW Energie SA. Pour les autres services, une unification pourrait être envisagée facilement.

Pour toute question et toute information, vous pouvez vous adresser à l'administration communale au numéro de téléphone 032 422 15 15 ou par mail à l'adresse [administration@develier.ch](mailto:administration@develier.ch).

Au nom du comité de fusion  
Michel Eggenschwiler, maire de Bourrignon  
Christophe Riat, maire de Develier